

**TRAVAUX OUVERTURE CHAMBRE TELECOM  
TIRAGE FIBRE OPTIQUE  
BOULEVARD DE MARSEILLE  
SOLUTIONS30 SUD-EST**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la voirie routière,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU la demande datée du 04 novembre 2025 de Madame Juliette BUSSON société SOLUTIONS30 SUD-EST Tél/ 06 32 30 63 84- sise : 2229 route des Crêtes – site Arcole – Espace Bcoworker- 06560 VALBONNE (courriel : [juliette.besson@solutions30.com](mailto:juliette.besson@solutions30.com)),  
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet,

**– A R R E T O N S –**

**ARTICLE 1° :** Les travaux d'ouverture de chambre Télécom sur chaussée pour le tirage de fibre optique – boulevard de Marseille à hauteur du n°115 sont autorisés :

**DU LUNDI 01<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2025 AU VENDREDI 05 DÉCEMBRE 2025  
DE 09H00 A 16H00**

**ARTICLE 2° :** Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera sur une chaussée rétrécie.

**ARTICLE 3° :** L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de mettre en place une déviation pour les piétons.

**ARTICLE 4° :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5° :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol le 10 NOV. 2025

Jean-Paul JOSEPH  
Maire de Bandol,

